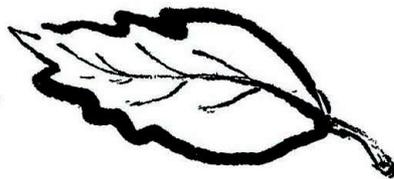
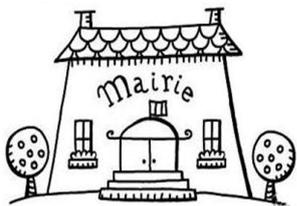


S'feld' Blätt



Lettre d'information de la commune de Feldbach n°8 Juin 2021



Le mot du Maire

Suite à un dysfonctionnement, les numéros 15 (Samu), 17 (police), 18 (pompiers) et 112 (numéro européen unique) ont été inaccessibles ou très difficilement joignables dans l'ensemble de la France mercredi 2 juin dernier à partir de la fin d'après-midi. Ces perturbations ont persisté jusqu'au lendemain matin. En plus des numéros de substitution rapidement mis en place, des Sapeurs-Pompiers se sont mobilisés toute la nuit. C'est le cas à Feldbach, où le Chef de Corps Alain Gasser accompagné de Frédéric Burgy et Fabien Gasser ont veillé toute la nuit pour assurer un accueil au Centre de Première Intervention. Au vu des drames qui se sont produits sur le territoire français (arrêt cardiaque, décès de jeunes enfants) et dont les journaux de 20h se sont fait l'écho, cette disponibilité et cette motivation pour notre village et ses habitants méritent amplement notre respect et notre gratitude. Un grand Merci à eux ! Pour les élections des 20 et 27 juin, des volontaires se sont aussi proposés pour prêter main forte à l'équipe municipale lors de ces 2 scrutins. Merci encore à eux, leur aide a été précieuse ! C'est en travaillant ensemble que nous pouvons avancer !

Il reste quelques places pour le marché aux puces rue de l'église, il est encore temps de vous inscrire. Les associations locales y proposeront une petite restauration. Nous aurons toutes et tous plaisir à nous y retrouver. **Bien à vous. Sylvie Renger**



Notre nouvelle **secrétaire de mairie, Myriam HOOG**, a pris ses fonctions le 22 juin dernier. Malgré les rouages parfois complexes de l'administration communale souhaitons lui de servir au mieux la population feldbachoise.

Loi Molac Le 21 mai dernier, Paul Molac, député breton, a proposé une loi relative à la protection des langues régionales et à leur promotion. Le conseil constitutionnel (créé en 1958 dont le rôle est de se prononcer sur la conformité des lois à la constitution de la 5ème République) a refusé partiellement cette proposition en censurant la méthode immersive à l'école, soit un enseignement effectué pour une grande partie du temps scolaire dans une langue (breton, basque, alsacien, etc) autre que la langue dominante, ici le français, car cela serait justement contraire à l'article 2 de la constitution : *la langue de la République est le français*. Sabine Drexler, sénatrice, a encouragé les maires et leurs conseillers municipaux à poser symboliquement devant leur panneau d'entrée du village en soutien à cette loi et à notre langue régionale. Voilà chose faite pour notre commune !

Em Mai hèt d'r Député Paul Molac a Gsetz vorschlàaga fer d'régionale Schprocha schetza. Aber d'r Conseil constitutionnel esch d'r gega, a vot net àss ma s'Elsassisch en dr Schüal lehrt : d'rechtiga Sproch esch s'franzosch ! Sabine Drexler, unsara Sénatrice, het bi àlla Maire verlangt àss'sa a foto màcha vor'm Dorf nàma ! Senn mer net scheen ? Hopla, dàss esch g'màcht ! CJ.



Départ de Myriam Kilian

Durant 30 années passées au secrétariat de mairie, Myriam a côtoyé plusieurs maires et plusieurs équipes municipales. Au 1^{er} juin, elle a saisi l'opportunité d'un emploi à temps plein dans une autre commune. Une partie des membres du Conseil Municipal est passée la saluer à l'occasion de son dernier jour de travail, pour lui souhaiter bon vent et bonne continuation dans sa vie personnelle et professionnelle. SR.



Association Foncière

La saison estivale est propice aux balades à pieds ou à vélo. Certains promeneurs l'auront peut-être déjà remarqué, les chemins tout autour du village, gérés par l'Association Foncière, ont été refaits. Tous à vos baskets ! DM.



Se protéger contre les tiques Les piqûres de tiques peuvent survenir en forêt, mais aussi dans des prairies ou des jardins. Il faut privilégier les sentiers bien entretenus et éviter les hautes herbes. Les tiques sont plus actives entre avril et novembre. Lors d'une activité en nature : Il est conseillé de porter des

vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, ainsi qu'une casquette ou un chapeau. Après une activité en nature : Au retour, inspecter soigneusement son corps. En cas de présence d'une tique, il faut la retirer le plus rapidement possible, en utilisant un crochet à tique. Puis désinfecter avec un antiseptique. Après avoir été mordu par une tique : Surveiller la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge apparaît, ou d'autres symptômes inhabituels, consulter un médecin rapidement.

PETR Sur demande des membres du Conseil Municipal, Monsieur Sébastien KERN, responsable du service Autorisation du Droit des Sols, au PETR du Pays du Sundgau, a présenté aux élus le fonctionnement du service d'instruction des demandes d'urbanisme et les spécificités propres à Feldbach tels que le périmètre Architecte des Bâtiments de France (ABF) et l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

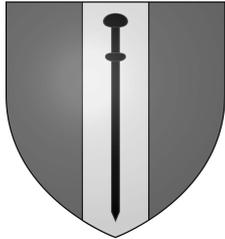
En effet, le RNU a suscité et suscite de nombreuses interrogations et incompréhensions. Les constructions ne sont autorisées que dans les parties actuellement urbanisées de la Commune (PAU). Or, définir les PAU n'est pas toujours un exercice facile, lorsqu'on s'éloigne du centre de la Commune, et les services de l'Etat ne partagent pas forcément la même vision de cette notion, avec pour conséquence des avis négatifs aux projets de construction souhaités.

L'élaboration d'un PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permettra de retrouver un document de planification propre à la commune, avec des zones définies. C'est là une compétence de la Communauté de Communes Sundgau, et il nous faudra être encore bien patients !

Le Pays du Sundgau propose un guichet unique de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) des bâtiments pour les particuliers. Ce programme a pour objectif d'accompagner de façon neutre, indépendant et gratuitement les propriétaires de logements individuels, collectifs et les responsables d'entreprise tertiaire dans leurs travaux de rénovation énergétique ; et cela sur 3 étapes : informer sur les aides, accompagner sur les choix et les priorités, suivre le porteur de projets.

Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail à l'adresse : conseiller.renovation@pays-sundgau.fr, ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2021



Adjoint administratif 2^e classe à temps non complet (25/35^e) : le recrutement en cours au poste de secrétaire de mairie nécessite la création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade indiqué (emploi permanent à temps non complet).

Étude sécurité routière : suite à la consultation lancée le 28/01/2021 auprès de 4 Bureaux d'Études, trois offres ont été réceptionnées :

- Bureau Cocyclique SOULTZ pour un montant de HT 6 320.-€
- Bureau BEREST Rhin Rhône COLMAR pour un montant de HT 8 980.-€
- Bureau CARDOMAX BERGHEIM pour un montant de 10 920.-€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide l'offre établie par le Bureau COCYCLIQUE et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vente du tracteur communal : après de nombreuses années de service, le tracteur communal est hors service et décision est actée d'une mise en vente, en l'état, pour un montant de 3 500.-€. Pour rappel, et conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire est autorisée par la délibération du 24/06/2020 à procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Motion relative au projet de restructuration d'EDF « HERCULE »: cette **motion**, initiée par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et relayée par l'Association des Maires, vise à alerter le gouvernement sur les conséquences possibles du **projet** actuel de **restructuration d'EDF**, dénommé **projet Hercule**. En effet, les conséquences de celui-ci, en l'état de connaissance actuel, pourraient amener à terme à une remise en question de la propriété des réseaux de distribution d'électricité (patrimoine appartenant aux communes), une nette diminution des investissements sur les réseaux (faisant alors baisser la qualité de desserte électrique pour tous les usagers), et faire peser un risque sur la péréquation tarifaire (qui pourrait disparaître). Le Conseil Municipal adopte la motion.

Avis sur le Plan de Gestion des Risques d'Inondation « PGRI » : le Conseil Municipal émet un avis négatif au projet de PGRI. Le PGRI fixe pour 6 ans, à l'échelle des grands bassins hydrographiques, les objectifs pour réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. En l'état actuel, ce projet amène une sur-règlementation qui ne peut que nuire à nos territoires, (classement des zones arrières des digues et des bassins de rétention, les zones protégées par des digues restent considérées comme inondables, études hydrauliques détaillées et coûteuses pour les porteurs de SCOT, PLUi ou PLU).

Autres points :

- **Secrétariat itinérant Communauté de Communes** : ce service a été activé, à raison de 4 heures par semaine, pour le traitement des demandes et dossiers les plus urgents et pour former le nouvel agent à venir.

- Notre **adjoint technique à temps non complet** Anne Rederstorff (en congé parental jusqu'au 28/06/2021) a sollicité une mise en disponibilité pour élever son enfant, dès la fin de son congé parental, pour une durée de 3 ans. Cette période peut être renouvelée jusqu'au 12^e anniversaire de l'enfant. Dans l'intervalle, le contrat avec la Société de nettoyage est maintenu.

- Changement **des 2 pneus du tractopelle** pour un montant de 2 014.92€ auprès de Ets AC pneus et Services.



Limitation vitesse 30km/h Plusieurs habitants du village, riverains de rues différentes, se sont plaints en Mairie de la vitesse excessive des automobilistes, mettant en danger leur sécurité et celle de leurs enfants. En parallèle au lancement d'une étude de sécurité sur les RD en traversée du village, le conseil municipal décide de limiter la vitesse de circulation à 30km/h dans l'ensemble des rues du village (hors RD).

C'est un appel au civisme qui est lancé, avec une volonté de responsabiliser tous les usagers. Et d'éviter d'avoir à faire appel aux services de la gendarmerie pour verbaliser les contrevenants.

Covoit'Go dans le Pays du Sundgau ! Covoiturez gratuitement et sans réservation sur vos trajets quotidiens.

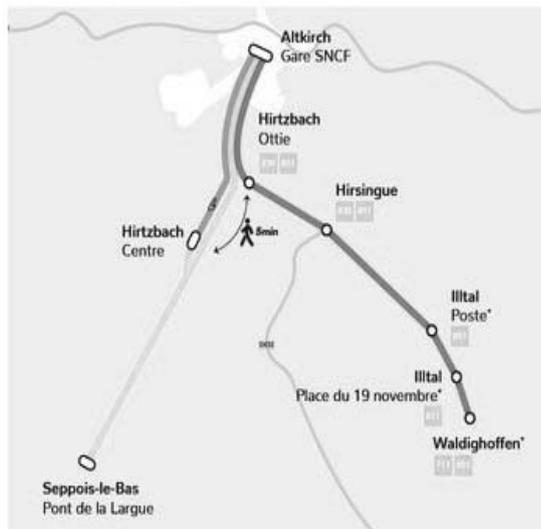
Le principe est le même qu'une ligne de transport en commun : des arrêts sont aménagés sur des lignes, mais les bus sont ici remplacés... par les voitures des particuliers qui circulent, et qui sont remplies de sièges libres ! Les lignes de covoiturage Covoit'Go facilitent vos déplacements en favorisant la rencontre entre conducteurs et passagers via des arrêts Covoit'Go. **Le service est 100% gratuit et sans réservation.** Pas besoin d'application, pas d'abonnement et sans contraintes d'horaires ! C'est économique, écologique et solidaire !

Pour faire un trajet avec Covoit'Go :

1- Je me rends à l'arrêt. Si c'est un arrêt avec un panneau lumineux, j'appuie sur le bouton qui correspond à votre destination. Sinon je me place à côté de l'arrêt de manière à être bien visible des conducteurs.

2- Si un panneau lumineux est présent, ma destination s'y affiche pendant 5 minutes. Si c'est un panneau statique, je lève le pouce et je fais mon plus beau sourire pour faire signe aux conducteurs en approche.

3- Un conducteur voit ma demande sur le panneau lumineux, ou m'aperçoit le pouce levé : il s'arrête sur l'emplacement prévu pour me proposer une place dans sa voiture. Et c'est parti pour un bout de chemin ensemble !



Deux oisillons sont nés C'est la saison des naissances chez de nombreux animaux sauvages. Le couple de Milans Royaux qui avait construit une aire de reproduction près de la rue de l'église s'est finalement installé quelques centaines de mètres plus loin près du Birkenhof. M. Isambert, chargé de mission pour la LPO, a effectué un suivi régulier. Le rapport du 23 juin indique la présence « de deux jeunes ». Dans l'ensemble c'est une bonne année pour les Milans royaux du Sundgau et du Jura alsacien. Des petits faucons crécerelles sont aussi visibles sous la toiture au 7 rue des prés. DM.

La 23ème édition du Chemin d'Art Sacré à l'Eglise Saint Jacques de Feldbach s'ouvre du 22 juin au 15 octobre 2021. Initiative du Père Charles Singer, le Chemin d'art sacré est né d'une intuition formidable : Réaliser des expositions d'art contemporain dans certaines églises remarquables d'Alsace avec des artistes qui créent pour le lieu choisi. Il s'agit d'un cheminement spirituel et artistique qui est proposé au visiteur par l'artiste avec un thème donné comme fil conducteur, appuyé par une citation biblique. Cette année nous avons la joie d'accueillir l'artiste, **Frédérique Rouquette**, qui exposera ses œuvres « **Que soit accueillie la Vie !** » « En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes, la lumière brille dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas arrêtée »(Jean 1-18)Il est nécessaire de quitter son sa-voir pour voir. Frédérique Rouquette est touchée, émerveillée, questionnée par la beauté de la Nature, de ses éléments. Par ses compositions épurées, ses lignes et ses couleurs, elle aime inviter à aller voir plus loin dans cet insaisissable, à être attentif à cette Présence créative.



Exposition ouverte au public tous les jours de 9h à 18h. MD.



Horaires de la mairie, le mardi de 16 h 45 à 18 h 45 et le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 **en respectant les gestes barrières et port du masque obligatoire.** Mme le Maire et les Adjointes reçoivent uniquement sur rendez-vous. Tel : 03.89.25.80.55.

Courriel : mairiedefeldbach@wanadoo.fr Site internet : <http://www.feldbach.fr/>

S'feld blätt n°8 juin 2021 réalisé par la commission Communication textes Sylvie Renger, Dominique Médus, Caroline Jaegy, Marguerite Dattler. Mise en page Caroline Jaegy.